



Journée de formation proposée par
l'ERMP

Exécution des mesures thérapeutiques
institutionnelles

Jeudi 23 juin 2022

Programme de la journée

| | |
|-----------|--|
| 0830-0855 | Accueil |
| 0855-0900 | Ouverture de la journée Renaud Weber |
| 0900-0940 | Etat des lieux en matière d'exécution des mesures thérapeutiques institutionnelles (statistiques romandes en matière de prononcés de telles mesures, établissements d'exécution des mesures : éventail, adéquation, manque d'offres) Benjamin Brägger |
| 0940-1020 | Dernières découvertes en psychiatrie ? Evolutions dans la prise en charge et principes thérapeutiques Philippe Delacrausaz |
| 1020-1045 | Pause |
| 1045-1120 | Exécution des mesures thérapeutiques institutionnelles et problématiques rencontrées par les JAP et services d'exécution des peines Christian Roten , René Duc |
| 1120-1200 | Rôle des commissions d'évaluation de la dangerosité et problèmes rencontrés dans le cadre de l'exécution des mesures Christian Pfammatter |
| 1200-1330 | Repas |
| 1330-1415 | Atelier à choix |
| 1415-1445 | Pause |
| 1445-1630 | Atelier à choix |
| 1630-1645 | Clôture de la journée |

Ateliers proposés

1. Prise en charge en établissement : déroulement, objectifs, évaluations, rôles respectifs du thérapeute et de l'expert ([Philippe Delacrausaz](#))
2. Présentation de situations concrètes avec alternatives, notamment en lien avec les articles 59 et 61 CP ([Christian Roten](#) et [René Duc](#))
3. Conditions pour la prolongation des mesures - levée des mesures. Exemples concrets ([Christian Pfammatter](#))

Conférenciers

M. Benjamin Brägger

[CLAVEM, Expertise et conseil dans le domaine pénitentiaire, Fribourg](#)

M. Philippe Delacrausaz

[Professeur, Médecin chef, Directeur, Institut de Psychiatrie légale du CHUV, Président de la SSPF, Vaud](#)

M. René Duc

[Chef de l'office des sanctions et des mesures d'accompagnement, Valais](#)

M. Christian Pfammatter

[Juge, Tribunal cantonal, Président de la commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité, Fribourg](#)

M. Christian Roten

[Juge, Tribunal des mesures de contrainte et Tribunal de l'application des peines et mesures, Valais](#)

Inscription en ligne

<https://www.ig.he-arc.ch/formationERMP/>

Coût

CHF 300.-/ personne

Les pauses et le repas de midi sont inclus.

Frais d'annulation : les frais d'annulation se montent à CHF 100.- si l'annonce est reçue avant le 15 juin 2022. Aucun remboursement n'est possible en cas de dédite ultérieure. La personne inscrite peut en tout temps indiquer au secrétariat qu'elle sera remplacée par une personne de son choix.

Lieu de la journée de formation

Ecole romande de la magistrature pénale (ERMP)

Haute école de gestion ARC - Campus Arc 1 - Espace de l'Europe 21 - 2000 Neuchâtel - Auditoire 030, rez-de-chaussée.

Plan de situation disponible sur <http://www.he-arc.ch/gestion/contact>

La Haute école de gestion Arc se situe à moins de 10 min à pied de la gare. A disposition pour vous garer : Parkings de la gare, P+R 2, de la Zurich assurance

Secrétariat de l'ERMP

Fabienne Schader - fabienne.schader@he-arc.ch - 032 930 20 15

**ERMP – Ecole romande
de la magistrature pénale**

HEG – Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21
CH – 2000 Neuchâtel
Tél. + 41 32 930 20 15
ermp@he-arc.ch
www.ermp.ch